



## GLOSSAIRE

### GEOGRAPHIE

#### Bassin parisien

L'emprise économique régionale de Paris s'étend au-delà des sept autres départements de l'Île-de-France. Ainsi, douze départements des régions limitrophes entretiennent des liens plus ou moins intenses avec la région francilienne, ses nombreux emplois et son réseau de transport développé.

### DEMOGRAPHIE

#### Population totale

Les estimations de population sont réalisées par l'Insee à partir du recensement de la population. La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. A la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utilisation statistique car elle comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

Insee, Recensement de la population, 2018

#### Évolution de la population

L'accroissement total (ou variation totale) de population est la variation de l'effectif d'une population au cours de l'année, qu'il s'agisse d'une augmentation ou d'une diminution.

Insee, Recensement de la population, 2018

#### Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

#### Solde migratoire

Le solde apparent des entrées sorties approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

#### Densité de population

La densité de population est le rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone.

Insee, Recensement de la population, données 2018¶¶

#### Indice de jeunesse

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. ¶¶

Insee, Recensement de la population, données 2018

## Indice de vieillissement

L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.

## Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population générale¶

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) permet de classer les individus selon leur situation professionnelle en tenant compte de plusieurs critères : métier proprement dit, activité économique, qualification, position hiérarchique et statut. L'indicateur rapporte le nombre d'individus rattachés à la PCS des cadres et professions intellectuelles supérieures à l'ensemble de la population.

Insee, données 2018

## NIVEAUX DE VIE ET REDISTRIBUTION

### Décile

Si l'on ordonne une distribution de revenus, de niveaux de vie, de patrimoines, etc., les déciles (notés généralement D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en 10 parties d'effectifs égaux. Les centiles (notés généralement C1 à C99) la partagent en 100 parties d'effectifs égaux et les quartiles (Q1 à Q3) en 4 parties. La médiane (D5, C50 ou Q2) partage la population en deux sous-populations égales. Ainsi, le neuvième décile (D9) est le seuil en-dessous duquel se situent 90 % de la population ; le quatre-vingt-quinzième centile (C95) est le seuil en-dessous duquel se situent 95 % de la population. Les individus ainsi classés appartiennent à des dixièmes de niveau de vie : les 10 % les plus modestes constituent le premier dixième.

### Ménage

Dans les enquêtes de l'Insee, le ménage désigne l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté, et (sauf exception) qui partagent un même budget. Le ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Ne font pas partie des ménages les personnes vivant dans des habitations mobiles (y compris les marins), les sans-abri ou les personnes vivant dans des communautés (foyers de travailleurs, Ehpad, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, etc.)

### Niveau de vie médian

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Au niveau national, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) est la source de référence pour l'observation du revenu disponible, des inégalités de niveau de vie et de la pauvreté. Elle est complétée par le dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) basé sur un rapprochement des fichiers fiscaux et sociaux, référence pour les régions de métropole, de la Martinique et de La Réunion. Pour pallier la moindre qualité des sources administratives en Guadeloupe, Guyane et Mayotte, l'enquête Budget de Famille (BDF) est utilisée pour calculer l'ensemble des indicateurs de pauvreté et d'inégalité monétaires de manière à disposer de résultats comparables sur les cinq départements d'outre-mer.

Insee, données 2018¶

### Pauvreté monétaire

L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, on détermine un seuil de pauvreté en fonction de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population et une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à ce seuil. Le seuil de pauvreté

qui fait référence pour Eurostat est fixé au niveau national à 60 % du niveau de vie médian de chaque pays. Dans cet ouvrage, il s'agit du seuil retenu quand aucune note ne précise un autre seuil. De façon secondaire, d'autres seuils sont calculés, notamment celui à 50 % du niveau de vie médian.

Insee, données 2018

### **Rapport interdécile D9/D1**

Rapport du 9<sup>e</sup> décile au 1<sup>er</sup> décile (D9/D1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 10 % des ménages les plus modestes.

### **Revenu disponible**

Revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine). Il comprend de façon plus ou moins large selon les sources le solde des transferts interménages.

### **Taux de pauvreté**

Le taux de pauvreté correspond à la part de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, ce seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Insee, données 2018

### **Unités de consommation du ménage**

Pour comparer les niveaux de vie de personnes vivant dans des ménages de taille ou de composition différentes, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

## **TRAVAIL, REVENUS**

### **Population active**

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

La mesure de la population active diffère selon l'observation statistique qui en est faite. On peut actuellement distinguer trois approches principales : au sens du BIT, au sens du recensement de la population, au sens de la Comptabilité nationale.

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

NB : Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Est considéré comme chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) une personne âgée de 15 ans ou plus :

- sans emploi durant une semaine donnée ;
- disponible pour travailler dans les deux semaines ;
- qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

### Part des ménages fiscaux imposés

La part des ménages fiscaux imposés est le pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP). L'impôt à acquitter pour un ménage fiscal correspond à la somme des impôts à acquitter par les foyers fiscaux qui le composent.

## ÉCONOMIE

### Produit intérieur brut (PIB)

Le produit intérieur brut aux prix du marché vise à mesurer la richesse créée par tous les agents, privés et publics, sur un territoire national pendant une période donnée. Agrégat clé de la comptabilité nationale, il représente le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Le PIB aux prix du marché peut être mesuré de trois façons :

- selon l'optique de la production, en faisant la somme des valeurs ajoutées de toutes les activités de production de biens et de services et en y ajoutant les impôts moins les subventions sur les produits ;
- selon l'optique des dépenses, en faisant la somme de toutes les dépenses finales (consacrées à la consommation ou à l'accroissement de la richesse) en y ajoutant les exportations moins les importations de biens et services ;
- selon l'optique du revenu, en faisant la somme de tous les revenus obtenus dans le processus de production de biens et de services (revenus salariaux, excédent brut d'exploitation et revenu mixte) et en y ajoutant les impôts sur la production et les importations moins les subventions.

### PIB par habitant

Le PIB par habitant est calculé en rapportant le PIB de la région à la population résidant dans la région. Les différences régionales de PIB par habitant peuvent s'éclairer en prenant en compte deux indicateurs, le PIB par emploi et le taux d'emploi. En effet :  $\text{PIB/habitant} = \text{PIB/emploi} * \text{Taux d'emploi}$

### PIB par emploi

Le PIB par emploi est calculé en rapportant le PIB de la région à l'emploi régional défini par l'ensemble des actifs travaillant dans la région qu'ils y résident ou non. Cet indicateur est aussi appelé productivité apparente du travail.

### Sphères productive et présentielle

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires. Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

## **DIPLOME ET QUALIFICATION**

### **Niveau de diplôme**

Le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. Les catégories de diplôme utilisées sont les suivantes :

- aucun diplôme dont :
  - o pas de scolarité ou scolarité achevée avant la fin de l'école primaire ;
  - o scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
  - o scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;
- certificat d'études primaires (CEP) ;
- brevet d'études du premier cycle (BEPC), brevet élémentaire, brevet des collèges (DNB) ;
- certificat d'aptitude professionnelle (CAP), brevet d'études professionnelles (BEP) ou diplôme de niveau équivalent ;
- baccalauréat, brevet professionnel dont :
  - o baccalauréat général ou technologique, brevet supérieur, capacité en droit, diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU, ESEU) ;
  - o baccalauréat professionnel, brevet professionnel, de technicien ou d'enseignement, diplôme équivalent ;
- Brevet de technicien spécialisé (BTS), diplôme universitaire technologique (DUT), diplôme d'études universitaires générales (Deug), diplôme d'études universitaires spécialisées (Deust), diplôme de la santé ou du social de niveau bac+2, diplôme équivalent ;
- licence, licence professionnelle, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;
- Master, diplôme d'études approfondies (DEA), diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), diplôme de grande école de niveau bac+5, doctorat de santé ;
- Doctorat de recherche (hors santé).

## **QUALITE DE VIE**

Les arrivées comptabilisent le nombre de voyageurs, nationaux et internationaux, qui se déplacent hors de leur environnement habituel (visiteurs) et qui passent au moins une nuit hors de leur domicile (touristes) ; les motifs de déplacements des touristes peuvent être des motifs personnels (loisirs, détente et vacances, visites à des parents ou amis, santé, pèlerinages, manifestations sportives, voyages scolaires, etc.) ou professionnels (affaires, missions ou réunions diverses). Outre les touristes internationaux dont la destination finale est la France, les touristes internationaux en transit qui peuvent avoir passé une ou deux nuitées consécutives en France sont comptabilisés.

## **POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALISEES**

### **Dispositif Action cœur de ville**

Le plan national Action cœur de ville est un programme destiné à redynamiser les villes-centres. Il répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Agence nationale de la cohésion des territoires, 2021

### **Quartier prioritaire de la politique de la ville**

Un quartier est compris dans la géographie prioritaire de la politique de la ville selon la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés qui vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux.

Agence nationale de la cohésion des territoires, 2021

## Petites villes de demain

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026. Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe).

Agence nationale de la cohésion des territoires, 2021¶

## ZONAGES

### Aires d'attraction des villes

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Une aire est constituée d'un pôle et d'une couronne. [699 aires d'attraction des villes](#) définissent l'étendue de l'aire d'attraction d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes.

Insee, 2020¶

### Grille communale de densité¶

Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors que leurs populations sont de taille comparable. La grille communale de densité de l'Insee, en cohérence avec la définition européenne, détermine la densité de zones de 1 km<sup>2</sup> habitées. Elle découpe le territoire en 4 classes, d'espaces très denses aux espaces très peu denses, et considère comme rurales les communes peu denses et très peu denses.

Insee, 2020¶

### Catégorie de l'urbain et du rural

Ce zonage prolonge la grille communale de densité en caractérisant plus finement les espaces ruraux :

- Les communes rurales sous forte influence d'un pôle d'emploi. Elles appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, et plus de 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans le pôle de cette aire.
- Les communes rurales sous faible influence d'un pôle d'emploi. Elles appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, et moins de 30 % de leurs actifs occupés travaillent dans le pôle de cette aire

Ces deux premiers groupes sont qualifiés de « péri-urbains ».

- Les communes rurales hors influence d'un pôle d'emploi. Elles sont hors influence des villes et appartiennent à une aire de moins de 50 000 habitants. Ce groupe est qualifié de « rural autonome ». Au sein de ce groupe, on distingue :

- Les communes peu denses
- Les communes très peu denses.

Insee, Recensement de la population, 2020¶

### Zones d'emploi

[306 zones d'emploi](#) sont définies par la Dares et l'Insee, comme un ensemble de communes dans lequel la plupart des actifs résident et travaillent.

### Zones de revitalisation rurale

Les zones de revitalisation rurale visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Agence nationale de la cohésion des territoires, 2021¶

## DEPENSES CULTURELLES

### Bloc communal

Ensemble des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, comportant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

### Collectivité territoriale (ou collectivité locale)

Une collectivité territoriale est une autorité publique distincte de l'État. Les catégories de collectivités locales de droit commun sont les **communes**, les **départements** et les **régions** (art. 72 al. 1er de la Constitution).

Chaque collectivité est dotée d'un exécutif (maire, président de conseil départemental ou régional) et d'une assemblée délibérante (conseil municipal, conseil régional...) élue au suffrage universel. Elle s'administre et exerce librement ses prérogatives en complément de l'action de l'État.

Les collectivités territoriales sont dotées de l'autonomie financière : elles disposent d'un budget propre et gèrent librement leurs ressources (impôts locaux, dotations de l'État) dans les limites fixées par la loi.

La loi détermine les compétences des collectivités territoriales, et non les collectivités elles-mêmes. Les communes délibèrent sur toutes les questions qui concernent la commune, c'est la clause générale de compétences. Les autres collectivités (département, région, collectivité à statut particulier...) ont des compétences listées par la loi.

La culture est une compétence partagée entre les différentes catégories de collectivités.

Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre. Lorsque le concours de plusieurs collectivités territoriales est nécessaire, la loi précise le cadre juridique permettant d'organiser les modalités de leur action commune (exemple : coopération intercommunale).

### Les collectivités à statut particulier

#### La collectivité Ville de Paris

Depuis le 1er janvier 2019, Paris est une collectivité territoriale unique à statut particulier, dénommée Ville de Paris. Elle exerce les compétences de la commune et du département de Paris.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la **collectivité de Corse** est devenue une collectivité à statut particulier, au sens de l'article 72 al. 1er de la Constitution, en lieu et place de la collectivité territoriale de Corse et des départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.

#### Les collectivités territoriales de Martinique et de Guyane

La Martinique et la Guyane sont deux collectivités territoriales uniques, régies par l'article 73 de la Constitution. Depuis le 1er janvier 2016, la collectivité territoriale de Martinique et la collectivité territoriale de Guyane cumulent les compétences exercées auparavant par leurs conseils généraux et régionaux respectifs.

**La métropole de Lyon** est une collectivité à statut particulier, au sens de l'article 72 al. 1er de la Constitution, créée, depuis le 1er janvier 2015, en lieu et place de la communauté urbaine de Lyon et du département du Rhône, qu'elle remplace sur le territoire métropolitain.

Malgré son appellation, cette collectivité territoriale ne doit pas être confondue avec les métropoles créées par les lois du 16 décembre 2010 et du 27 janvier 2014, qui sont des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

### **La métropole du Grand Paris**

La métropole du Grand Paris est un EPCI à fiscalité propre à statut particulier. Elle regroupe la Ville de Paris, les 123 communes des départements limitrophes de Paris (dits de la « petite couronne » : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), ainsi que sept communes de la grande couronne (six communes de l'Essonne [Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon] et une commune du Val d'Oise [Argenteuil]).

Son périmètre peut également englober, sous conditions, les communes des départements de la grande couronne appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ayant au moins une commune dans la petite couronne, ainsi que les communes en continuité avec une commune de la petite couronne.

Il peut en outre englober, sous conditions, l'ensemble des communes membres d'un même EPCI à fiscalité propre dans le périmètre duquel se trouvent des infrastructures aéroportuaires, ou ayant fait l'objet d'un arrêté de rattachement à cet établissement pris par le préfet du ou des départements concernés.

### **La collectivité européenne d'Alsace**

Depuis le 1er janvier 2021, les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin sont regroupés au sein de la collectivité européenne d'Alsace. Cette nouvelle collectivité relève juridiquement de la catégorie des départements. Elle dispose donc des mêmes compétences que celles dévolues aux départements mais elle est également dotée de compétences spécifiques, plus étendues que celles d'un département, adaptées aux particularités de l'Alsace : coopération transfrontalière, gestion des routes et autoroutes non concédées, promotion du bilinguisme, politique touristique. Pour toutes les données antérieures à 2021, les collectivités départementales du Haut-Rhin et du Bas-Rhin restent distinguées.

### **Dépenses culturelles brutes**

Il s'agit des dépenses des collectivités qui peuvent inclure des doubles comptes (subventions culturelles d'un niveau de collectivité à un autre, comptabilisées deux fois dans les dépenses) : dépenses non consolidées.

-----

### **LES PRINCIPALES SOURCES POUR ANALYSER LES TERRITOIRES**

[Recensement de la population](#) : il permet de connaître la population et les logements de la France, dans leur diversité et évolution, à tous les niveaux géographiques.

[État civil](#) : il renseigne sur les naissances, les décès et les mariages dans chaque commune.

[Fichier Localisé Social et Fiscal](#) (Filosofi) : il permet de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté dans tous les territoires.

[Enquête Budget de famille](#) : elle vise à reconstituer la comptabilité, dépenses et ressources, des ménages résidant en France (métropole et Dom).

[Estimations d'emploi et de chômage localisés](#) : elles ont pour objectif de comptabiliser le nombre de personnes en emploi et celles au chômage, à l'aide des sources administratives.

[Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié / Flores](#) : il décrit l'emploi salarié et les rémunérations au niveau local des établissements, pour représenter le tissu économique d'un territoire, jusqu'au niveau de la commune.